

# Inscription

Je voudrais m'inscrire à l'atelier suivant et accepte les conditions générales de vente ci-jointes.

Merci de cocher la case correspondante et de préciser les dates :

**Atelier sur le don de la dyslexie - En ligne (€ 550,-)**

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Atelier sur le don de la dyslexie - En ligne (€ 500,-) - réduction de prix**

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Application guidée 1 (€ 450,-)**

**Atelier pratique de supervision 1 « Orientation et maîtrise de symboles » (€ 850,-)**

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Atelier avancé 1 (€ 1.150,-) - CD "Davis Auditory Orientation and Fine Tuning" compris**

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Application guidée 2 (€ 450,-)**

**Atelier pratique de supervision 2 « Maths – écriture – TDAH » (€ 850,-)**

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Trois résidentiels: recevoir, observer, dispenser - par résidentiel (€ 1200,-)**

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Atelier avancé 2 « Motivation et responsabilité » (€ 700,-)**

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Travail pour la licence finale (€ 600,-)**

**Atelier pour enseignants "Stratégies d'apprentissage Davis" (€ 450,-)**

Société à responsabilité limitée et caritative : exonérée de la TVA (législation allemande)

**Merci d'écrire de manière lisible :**

Nom, prénom :

\_\_\_\_\_

Rue :

\_\_\_\_\_

Code postale, ville :

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone :

privé \_\_\_\_\_ travail \_\_\_\_\_

Fax, e-mail :

Fax \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

Lieu, date, Signature :

\_\_\_\_\_

**Envoyez par courrier, fax ou e-mail à :**

[Si vous avez des questions concernant l'inscription,  
n'hésitez pas à nous appeler: (0033) 18 28 83 235]

Davis Lernverband gGmbH

Wandsbeker Chaussee 132

D- 22089 Hamburg / Allemagne

Fax: 0049 (0)40 - 25 17 86 24

E-Mail: [email@davisfrance.eu](mailto:email@davisfrance.eu)

**Gestion:**

S. Heinrich; I. Tzivanakis  
HRB Hamburg 71978  
Steuernr: 08/892 01 398

**Allemagne - Banque:**

Commerzbank AG Hamburg

IBAN: DE48200400000345623301

BIC: COBADEFFXXX

## **CGV - Conditions générales de vente de Davis Lernverband GmbH**

Pour des raisons de simplification, nous nous permettons d'utiliser la forme masculine pour représenter la neutralité des sexes. Soyez assurés qu'il ne s'agit aucunement d'une forme de discrimination.

### **Validité:**

Les CGV s'appliquent à tous les stages de formation proposés et effectués par Davis Lernverband GmbH, Wandsbeker Chaussee 132, 22089 Hamburg.

### **Participation et inscription :**

Les inscriptions peuvent s'effectuer par écrit, par voie postale, électronique ou par fax. Aucun frais d'inscription n'est réclamé. L'inscription est confirmée par écrit.

Les inscriptions sont traitées dans l'ordre de leur arrivée et les places disponibles sont attribuées dans cet ordre (exception : pré-réservations établies lors de stages de formation préalables). Les inscriptions peuvent être prises en compte seulement dans la mesure des places disponibles.

Une inscription à un stage de formation engage la personne au paiement des frais de formation correspondants.

### **Modalité de Paiement:**

Un acompte de maximum 10 % est dû dès réception de la facture. Les coûts restants du stage de formation correspondant, ainsi que ceux d'éventuels matériels pédagogiques sont dus au début de la formation.

Le participant s'engage à effectuer le paiement dans les délais attribués.

En notre qualité de société à responsabilité limitée d'intérêt général, nous ne sommes pas soumis à la TVA.

### **Annulation d'un atelier / défaut d'exécution:**

Le stage de formation aura lieu si le nombre de participants minimum a été atteint. DLV se réserve le droit d'annuler un stage de formation en cas de nombre insuffisant de participants, d'absence du formateur pour cause de maladie ou de force majeure, même si l'inscription a été confirmée.

Les participants inscrits sont informés en cas d'annulation du stage pour cause de nombre insuffisant de participants au plus tard 2 semaines avant le début de ce dernier et en cas de maladie ou de force majeure dans les plus brefs délais quant au défaut d'exécution.

Les paiements déjà versés sont remboursés dans leur intégralité en cas d'annulation de l'étape de formation par DLV. / 2

Si un stage en cours était interrompu par anticipation pour des raisons imputables à DLV, les participants seraient en droit de réclamer le remboursement au prorata des paiements déjà versés.

**Rétractation:**

La rétractation d'une inscription est possible uniquement par écrit : voie postale, voie électronique ou fax.

En cas de rétractation dans un délai de plus de 30 jours avant le début du stage, des frais de dossier d'un montant de 25,00 € sont dus pour le traitement de la rétractation et des situations qui y sont associées. Si une rétractation est réalisée dans un délai de moins de 30 jours avant le début du cours, 30 % du prix du stage de formation sont dûs sauf si le participant décide de reporter à une date ultérieure sa participation au stage de formation concerné. Dans ce cas, le montant déjà versé pour cette étape de la formation reste la propriété de DDA-D à hauteur de 30 % minimum du montant total. La date de réception des fonds par DDA-A fait foi concernant le délai.

En cas de rétractation de l'inscription, il est possible de désigner un remplaçant. Si cette opération réussit et que le remplaçant est accepté par DLV, seuls les frais de dossier à hauteur de 25,00 € sont dus.

Les conditions légales relatives à la rétractation pour cas exceptionnel ne sont pas affectées par ces clauses.

**Informations confidentielles / protection des données /  
droits d'auteur :**

Les parties contractantes traitent les éléments substantiels et non connus du grand public avec la confidentialité à l'usage dans le monde des affaires.

Le participant déclare accepter l'enregistrement électronique de ses données. Leur communication à des tiers est exclue.

Les participants s'engagent à ne pas reproduire, ni céder des documents de formation en papier ou en ligne à des tiers.

**Responsabilité:**

En cas d'accident, la responsabilité se limite aux dispositions légales, sauf accord contraire.

DLV décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets privés apportés dans le cadre de la formation par des participants.

**Clause dérogatoire pour le stage de formation (semaine « résidentielle »  
en tant que client(e) / stagiaire / facilitant(e) :**

En complément aux dispositions susmentionnées, les éléments suivants sont également à prendre en compte :

En cas d'annulation avec peu de préavis d'un stagiaire et de l'impossibilité par DLV de garantir l'exécution du stage de formation en raison du nombre trop faible de participants suite à cette situation, DLV se réserve le droit d'annuler la formation dans un délai court.

Dans ce cas, les autres stagiaires ne pourront faire valoir d'indemnités de quelque nature que ce soit, le remboursement des frais de formation n'étant pas affecté. Pour le stagiaire ayant annulé avec peu de préavis, la clause de rétractation prend effet. En outre, DLV se réserve le droit de facturer les éventuels frais causés par l'annulation à court terme du stagiaire au stagiaire concerné.

Le droit des autres participants de réclamer des dommages et intérêts au stagiaire ayant annulé subsistent.

**Clause finale de caducité:**

La caducité des clauses individuelles du présent contrat ou de ses parties intégrantes n'affecte pas la validité des autres clauses. Les parties contractantes sont tenues, dans le cadre du raisonnable, en toute bonne foi, de remplacer la clause caduque par une clause équivalente valable dans la mesure où cela n'engendre pas une modification essentielle du contenu du contrat. La même règle s'applique si un état de fait nécessitant une disposition n'est pas expressément réglé.

Toute modification contractuelle doit être faite par écrit. Un accord collatéral oral ne peut exister.

**Tribunal compétent :**

Le tribunal compétent est celui de Hambourg.